

DEPARTEMENT

HERAULT

DE LA COMMUNE de  
34400

Date : 12.02.2025

Séance du 12 février 2025

Numéro : 2025-02-12/07

L'an Deux-mille-vingt-cinq

et le 12 février

à dix-huit heure quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

**Présents :** M.M : QUESADA Yves, BERTELOOT Georges, COURTAT Valérie, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LA BELLA Michel, NOYÉ Michel, OLIVIER Véronique, MAY Carine, RUIVO Joëlle, SABATIER Cathy, TOSCANO Florence, AJASSE Laurent, ROUX Jérôme, REYNES Sophie, PERRIER Jérôme, TAURELLE Vincent.

**Procurations :** M. LEGRAND Yannick à M. QUESADA Yves, M. MANSE Jean-Luc à M. LA BELLA Michel, Mme OLIVER Sandrine à M. NOYÉ Michel.

**Absents :** BERNY Hélène

**Secrétaire de séance :** GARAND Stéphanie

**Membres invités à voix non délibérative :**

Date de la convocation
04.02.2025

Date d'affichage  
04/02/2025

### AIDE AU B.A.F.A ANNÉ 2025

Monsieur le maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur une demande d'aide pour la formation au B.A.F.A (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur),

Le conseil municipal,

Où les explications de monsieur le maire et après en avoir délibéré :

- VOTE l'aide à la formation au B.A.F.A (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), pour l'exercice 2025
- DIT que le montant alloué pour 2025 sera de 200€ (deux cent euros) et dispensé sur présentation de l'attestation de formation.
- DIT que le montant de cette aide sera imputé au budget communal de l'exercice 2025.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et de son affichage en Mairie.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Yves QUESADA

